



Révision du PLU de Trois- Bassins

Compte-rendu de la
réunion publique n°1
Secteur littoral

Mercredi 29/05 de
16h30 et 18h30 à la
Maison de quartier de
Montée Panon

RESTITUTION DU DEBAT : QUESTIONS / REPONSES

Q : Il y a-t-il des solutions/possibilités prévues par le PLU pour développer le commerce, les services, les équipements sportifs ?

Fabien AURE : L'outil d'aménagement ZALM (Zone d'Aménagement Liée à la Mer) a pour objectif de développer le littoral et de structurer l'offre commerciale et de services sur le littoral. Un appel à projets a été lancé afin de répondre à des besoins spécifiques en termes de services et de commerces de proximité (boulangerie/restauration, santé) qui. Le PLU posera des limites afin de privilégier les commerces d'appoint et de services publics.

Q : A-t-on prévu un poste de police pour améliorer la sécurité de la population ?

M. le Maire : En termes de sécurité routière, la ville a fourni les efforts nécessaires (parapets, ralentisseurs). Un second tronçon doit être sécurisé entre la croisée Panon et le Lotissement de la Grande ravine. Un giratoire sera également aménagé au carrefour des 2 RD pour provoquer un ralentissement à ce niveau.

En termes de moyens humains, la mairie déploie un policier, deux ASVP et un médiateur en semaine, et le week-end, c'est la gendarmerie qui prend le relais. Nous ne disposons pas d'autres moyens à l'échelle de la commune.

Le spot de surf est une problématique (surf en zone interdite et pratiques non-encadrées). Une alerte a été émise par la mairie aux forces de l'ordre.

La délinquance n'est pas une grosse problématique aujourd'hui sur la commune.

Q : Que devient le projet de liaison de la route des tamarins vers le centre-ville via le Chemin Piveteau ?

M. le Maire : Effectivement, il y avait un projet d'échangeur pour fluidifier le trafic routier mais aussi développer l'attractivité économique du territoire avec le déploiement d'une ZAE.

Le recensement INSEE est inexact et ne reflète pas l'évolution démographique réelle de la commune. Un nouveau recensement de la population est nécessaire pour pouvoir réévaluer le fonctionnement économique de la commune.

Q : Quel est le potentiel de déclassement des terres naturelles et agricoles ?

Il y a un mécontentement autour de la préemption et de l'expropriation.

Fabien AURE : Le schéma directeur de la ZALM est disponible en mairie pour connaître le foncier concerné.

Amélie HOARAU : Au stade diagnostic, la réflexion est à l'échelle communale (contexte de la commune, thématiques du diagnostic, dynamique opérationnelle, projets et initiatives). Plus la démarche de révision avance plus le détail à la parcelle se fera.

Armand POUGARY : Seulement à ce moment-là, Il sera possible de questionner certains zonages.

Q : Avez-vous prévu de réglementer les hauteurs de construction ?

Fabien AURE : La loi ALUR pose les bases de la densification. Forte de son expérience, et de la densité rendue possible par le PLU actuel, la ville à décider d'inscrire dans le projet de ZALM un développement des hauteurs plus mesuré, qui sera retranscrit dans le PLU. La volonté de la commune étant de préserver l'identité du littoral.

Q : Est-il prévu d'aménager des aires de jeux, un parcours de santé, la rénovation de l'aire de pique-nique à l'abandon ?

Jimmy TORPOS : Deux espaces de plein air sont prévus sur le littoral (une aire de jeux et un plateau multisports).

Q : Pourquoi pas un parc boisé pour protéger des risques climatiques ?

Fabien AURE : Sur le secteur littoral Sud, la commune dispose de 2,5ha de terrains. La mairie est accompagnée par ILEVA dans le cadre d'un projet de revalorisation foncière avec l'objectif de créer un lieu test agricole avec implantation temporaire d'agriculteurs dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

Complément reçu par mail de la part de M. Frédéric SADEYEN le 14/05/2024, ne pouvant assister à la réunion.

« J'aimerais apporter certaines remarques des habitants du Chemin des Cactus.

Depuis un certain temps, ces habitants constatent un défrichage intense au-dessus du quartier.

Cette zone a fait à plusieurs reprises l'objet de descente d'eau non canalisée.

Cette canalisation pourrait peut-être être faisable (GEMAPI ?), mais cela prendra des années voire des décennies.

Une catastrophe n'attend malheureusement pas.

Afin de sécuriser tout le secteur du Chemin des Cactus, je souhaite voir instaurer une zone de protection naturelle forte dès la fin des dernières constructions sur une bonne centaine de mètre de profondeur, au minimum, et toute la largeur du quartier au niveau du chemin, avec entre autres, un projet de reboisement et de création de bassins de rétention afin de faire une première barrière de protection face à cette descente d'eau boueuse qui aura lieu un jour ou l'autre.

Je pense que la sécurité des citoyens doit primer sur l'ensemble de nos projets ».